

Règlement du Championnat de France Open de Match Racing



1- Organisation :

Le Championnat de France Open de Match Racing sera organisé du 22 au 26 mars 2023, sous l'autorité de l'AMRA. Il se déroulera à Antibes. Cette épreuve décerne le titre de « Champion de France Open de Match Racing – 2023 ». Cette Compétition sera courue sur des First Class 7.5.

2- Fonctionnement :

Le Championnat de France Open Match Racing est ouvert à 12 barreaux.

Seront sélectionnés les 4 premiers barreaux français au classement de chaque finale de bassin.

Si cette procédure ne permet pas de sélectionner 12 barreaux, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'inviter les barreaux candidats de son choix.

Les demandes d'invitation doivent parvenir à la Commission Nationale Match Racing au plus tard le lendemain de la dernière finale de bassin, à l'adresse : habitable@ffvoile.fr

Les championnats de bassin Atlantique, Manche et Méditerranée sont organisés par les coordonnateurs de bassin avec les Clubs, Comités Départementaux de Voile ou Ligues. Les règlements des championnats de bassin sont en annexe du présent règlement.

Un barreur peut participer aux épreuves sélectives d'un ou plusieurs bassins, selon les conditions d'admissibilité fixée par les Avis de Course et les règlements de bassin.

Un barreur ne peut participer qu'à une seule finale de bassin.

3- Inscription :

→ Aux épreuves de sélection et finales de bassin :

Les barreaux s'inscrivent directement auprès des organisateurs des épreuves de sélection, et du coordonnateur de bassin, dont les coordonnées figurent dans les annexes.

→ Au Championnat de France Open de Match Racing :

Les dossiers d'inscription des barreaux qualifiés par bassin devront être envoyés au plus tard **10 jours** après la fin de l'épreuve donnant la qualification.

→ **Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Open Match Racing :**

Les dossiers d'inscription des barreurs qualifiés par la Commission Nationale Match Racing devront être envoyés aussi vite que possible, et en tout état de cause, **10 jours** avant le début de l'épreuve.

Dossier à envoyer à :

Pôle Voile Match Racing – AMRA

CREPS Sud Est Antibes BP 47 – Avenue du 11 novembre - 06601 Antibes Cédex

- E-mail : contact@matchraceantibes.fr - Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

Contacts : Yoann Péronneau — Mail : yoann@yoann.org
Philippe Michel — Mail : philippe.michel@ffvoile.fr

Et comprenant les documents suivants :

- la fiche d'inscription dûment complétée

- le chèque de frais de constitution de dossier de : **500 €**
(à l'ordre de l'AMRA Antibes)

- le chèque de garantie de participation de : **500 €**
(à l'ordre de la FFVoile, à remettre à l'organisateur de la sélective)

- le chèque de caution matériel de : Tel que défini dans l'avis de course

*** Lors des finales de bassin (avant le début de la compétition) les barreurs souhaitant, en cas de sélection, participer au Championnat de France, devront déposer un chèque de caution de participation d'un montant de 500 € (à l'ordre de la FFVoile).**

4- Equipage :

4.1 - Le nombre de personnes à bord est défini dans les avis de course des différentes épreuves mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipiers ni supérieur à 5 équipiers. Pour l'ensemble des épreuves sélectives au Championnat de France Open de Match Racing et pour le Championnat de France Open de Match Racing, le poids maximum de l'équipage (barreur/barreuse inclus) est fixé à 350 kg.

Tout équipier devra présenter :

- Sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition pour les majeurs (licence Club FFVoile mention « compétition »),

Ou

- Sa licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratiquant ») accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an pour les majeurs.

Un barreur sélectionné ne pourra être remplacé que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement avant le championnat d'un barreur sélectionné, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner un barreur remplaçant.

5- Règles Applicables :

Le Championnat de France Open de Match Racing Open est régi par :

- les règles World Sailing,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement et les règlements des championnats de bassin,
- les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection,
- Conformément à la réglementation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

PALMARES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2022

Yacht Club de Cherbourg (YCC) Du 23 au 27 mars 2022

1 ^{er}	Mesnil Maxime	YC Cherbourg
2 ^{ème}	Pierroz Aurélien	SR Havre
3 ^{ème}	Bertheau Simon	APCC Voile Sportive
4 ^{ème}	Michelier Damian	CN Rennes
5 ^{ème}	Courtois Pauline	CV St Aubin - Elbeuf
6 ^{ème}	Polet Thimoté	SNP Havre
7 ^{ème}	Rossi Timothé	SR Antibes
8 ^{ème}	Chambet Louis	CNV Aix Les Bains
9 ^{ème}	Foucher Tom	APCC Voile Sportive
10 ^{ème}	Berger Amaury	AMRA Antibes
11 ^{ème}	Guilcher Théau	APCC Voile Sportive
12 ^{ème}	Garreta Ian	SR Antibes